



PRÉ-RÉGIONALE FÉMININE

2021 - 2022

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

ARTICLE 1 : Groupements sportifs qualifiés

Les équipes qualifiées pour ce niveau la saison précédente ainsi que les nouvelles équipes engagées. Il peut y avoir plusieurs équipes du même club.

ARTICLE 2 : Équipe de jeunes

Les équipes ne présentant pas d'équipes de jeunes, ne pourront pas monter en division supérieure, et seront pénalisées financièrement selon les dispositions financières.

ARTICLE 3 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres.

Charte des officiels

Débit arbitre par équipe	Débit OTM par équipe
1 ^{ère} phase : 20 points	0 point
2 ^{ème} phase : 20 points	

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

ARTICLE 4 : Directives techniques

Pas de directive technique.
Pas de charte de l'entraîneur.

ARTICLE 5 : 1^{ère} Phase

La 1^{ère} phase s'arrête le 19 décembre 2021.
1 poule de 5 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

ARTICLE 6 : Règle de participation à la 2^{ème} Phase

Si un joueur a participé au minimum à 4 rencontres de championnat régional ou national (quelle que soit la catégorie), il doit avoir participé au minimum à 4 rencontres de la 1^{ère} phase de ce championnat DF1 pour pouvoir y participer en 2^{ème} phase. Le non-respect de cette règle entraîne la perte par pénalité de la rencontre pour l'équipe fautive (pas de pénalité financière).

ARTICLE 7 : 2^{ème} Phase

La 2^{ème} phase s'arrête le 10 avril 2022.
1 poule de 5 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi **en cumulant les résultats des 2 phases.**

ARTICLE 8 : Finale

Les 2 premiers de la 2^{ème} phase disputeront les finales départementales, et le vainqueur est déclaré champion départemental Pré-régionale Féminine. Une équipe ENTENTE (EN) peut être championne mais ne pourra pas conserver cette structure sportive en championnat régional. Si pour des raisons sanitaires la finale ne peut avoir lieu, le titre sera attribué à l'équipe terminant 1^{ère} de la saison.

ARTICLE 9 : Montées en division supérieure

Le groupement sportif classé premier à l'issue de la saison accède en RF3 la saison suivante.

ARTICLE 10 : Descente en division inférieure

Pas de descente en division inférieure..

ARTICLE 11 : Modification du règlement particulier

En cas de plusieurs forfaits généraux, en cas d'accord avec le département de la Corrèze, la Commission des Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation de la 2^{ème} phase. Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

1 poule Dordogne de 5 équipes rencontres aller retour La 1^{ère} phase s'arrête le 7 février 2021. A l'issue de cette 1^{ère} phase, un classement est établi selon l'article 14. Les 5 équipes sont maintenues pour la 2^{ème} phase. le 1^{er} de la 1^{ère} phase est qualifié pour le championnat RF3 pour la saison 2022-2023